



## **Compte rendu sommaire du conseil municipal du 09 octobre 2017**

### **Approbation de l'avenant pour la reprise du dossier de l'AVAP**

La Préfecture du Maine et Loire, dans sa synthèse des avis des Personnes Publiques Associées, en date du 27 juin 2017 a relevé les points d'incompatibilité entre le projet d'AVAP et le PLU actuellement en vigueur. Dès le début de l'étude, un changement d'affectation de certaines zones a été décidé, par anticipation, le PLU intercommunal étant en cours d'élaboration et afin que le rapport de compatibilité de l'AVAP soit conforme avec une nouvelle version de PADD. Mais les temps du PLUi et de l'AVAP n'ayant pu se coordonner, l'AVAP doit être compatible avec le PLU actuellement en vigueur. Les documents sont donc à reprendre, le registre de concertation est toujours à la disposition du public, le projet doit être de nouveau arrêté.

### **Versement de fonds de concours au SIEMML pour les opérations de dépannages réalisés du 01 septembre 2016 au 31 août sur le réseau de l'éclairage public**

Le Conseil municipal valide le montant du fonds de concours qui représente 75% du montant de la dépense, soit la somme de 1 544.40 €.

### **Travaux de la RD 751**

Les travaux se dérouleront du 16 janvier au 15 avril 2018. Le chantier débutera ruelle des Lavandières pour se terminer Place du Mail. L'accès des riverains et des commerces sera maintenu, une déviation sera mise en place pour dévier la circulation de transit. Les riverains sont invités à commander les livraisons de gaz ou de fioul avant le début des travaux. Une **réunion publique est organisée le jeudi 9 novembre à 18h30 au foyer socioculturel.**

### **Signalisation de police rue de la Maumenière**

Le Conseil municipal décide de mettre la rue de la Maumenière en sens interdit d'ouest en Est, à partir du bâtiment du garage LARDIER et en sens interdit sauf riverains dans le sens opposé, soit de la rue de l'église St Pierre de Rest vers le Domaine de la Perruche.

Un stationnement « arrêt minute » va être positionné à destination des clients de la boulangerie et du Lion d'or

### **Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire des agents des collectivités territoriales**

Le régime indemnitaire appelé RIFSEEP, fondé sur la fonction et la valeur professionnelle est à mettre en place pour la fin de l'année 2017, voir le premier trimestre 2018.

Le RIFSEEP comprend deux parts : L'indemnité de fonction, sujétion et d'expertise (IFSE) lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de service de l'agent. Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre. Le conseil municipal fixe les critères d'attribution et de modulation des indemnités soit : la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen ou le montant des indemnités applicables aux agents de la collectivité. Et c'est au maire de fixer le taux ou le montant individuel applicable à chaque agent sur le fondement de la délibération

### **Présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des communautés de communes de Loire Longué, du Gennois et de la Région de Doué la Fontaine**

Le rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement » et des communautés de communes Loire Longué, du Gennois et de la Région de Doué la Fontaine a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Montsoreau, en sa séance du 09 octobre 2018, au cours de laquelle, les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus

### **Journée citoyenne**

Prochaine journée citoyenne, le samedi 28 octobre 2017. Les membres de l'association Sauvegarde de Montsoreau, les Herbilleux décident d'arrêter leur activité de désherbage estimée à 300 et 400 heures. Les habitants sont invités à nettoyer autour de leur domicile.

### **Enregistrement des PACS**

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement et le suivi des PACS, seront assurés par les secrétariats de mairie.

**Prochaine réunion du conseil le lundi 13 novembre 2017 à 20h30**